

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **4 novembre 2013**

Décision n° **B-2013-4660**

commune (s) : Vénissieux

objet : Acquisition d'une propriété située 5 et 10, rue de la Glunière et appartenant aux consorts Massa

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 28 octobre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Vesco, Rivalta, Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), MM. Buna, Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Bernard R. (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Charles, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Laurent, MM. Assi, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 4 novembre 2013****Décision n° B-2013-4660**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Acquisition d'une propriété située 5 et 10, rue de la Glunière et appartenant aux consorts Massa**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Les consorts Massa ont sollicité la Communauté urbaine de Lyon en vue de lui céder leur propriété située 5 et 10, rue de la Glunière à Vénissieux, comprenant 2 maisons d'habitation, aisances et dépendances, cadastrées D 503, D 504 et D 2 564 pour une superficie totale de 1 201 mètres carrés.

Ce bien mitoyen de terrains propriétés de la Communauté urbaine est concerné par le projet de développement du centre-ville de Vénissieux, au sud de la médiathèque et de la future cité scolaire Jacques Brel. Cette proposition constitue donc une opportunité pour la Communauté urbaine d'accroître la maîtrise foncière de l'îlot de la Glunière.

Au terme du compromis, les consorts Massa consentiraient à céder leur bien, libre de toute location ou occupation, au prix de 144 900 €, conforme à l'avis de France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 11 septembre 2013, figurant en pièce jointe ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 144 900 €, d'une propriété constituée de 2 maisons d'habitation, aisances et dépendances cadastrées D 503, D 504 et D 2 564, située 5 et 10, rue de La Glunière à Vénissieux et appartenant aux consorts Massa, afin d'accroître la maîtrise foncière de l'îlot de la Glunière.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O1758, le 14 janvier 2013 pour la somme de 14 235 000 € en dépenses.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - comptes 2111 et 2138 - fonction 824, pour un montant de 144 900 € correspondant au prix de l'acquisition et de 2 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2013.**